

Agent/e de détention BF

Nature des tâches

Les agents et les agentes de détention sont les personnes qui ont le contact le plus proche avec les prisonniers, ils peuvent avoir une action éducative ou au moins apaisante en instaurant le dialogue avec eux (en les écoutant). Ils ont en charge la sécurité, l'hygiène et l'ordre, les repas et la promenade, ils ont également une action d'instruction et aident les prisonniers à organiser leur temps libre. Les travaux manuels ou administratifs peuvent également être de leur ressort.

Conditions d'admission

- a) Cours de base (CSFPP) réussi ou équivalence
- b) certificat fédéral de capacité (CFC) ou titre équivalent et
- c) 2 1/2 ans d'expérience professionnelle dans une institution de privation de liberté.

Autre profil: 5 ans d'expérience professionnelle dans une institution de privation de liberté.

Maturité humaine et ouverture d'esprit, équilibre, grande résistance, vue d'ensemble et sens de l'organisation, constitution robuste, autorité naturelle, intérêt pour les questions de psychologie sociale et de criminalité, habileté manuelle.

Formation

3 années : 1ère année pratique dans le canton ou dans des institutions ; 2ème et 3ème années : 15 semaines de cours théoriques ajoutées à la pratique.

Titre obtenu: Brevet fédéral d'agent/e de détention.

Perspectives

Sessions de formation continue : centre de formation pour le personnel pénitentiaire.

Expert/e du domaine des privations de liberté diplômé/e.